

M.MA.27/03/82

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ÉTAT
MINISTÈRE DU TERRITOIRE

82/1270

D É C R E T N° _____ du 30/12/1982

modifiant le décret n°80/216 du 15/5/80 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes de la République Populaire du Congo, en ce qui concerne le Conseil Populaire du District de Mindouli (Région du Pool)

VISAS :

D.G.T.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

D.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement à l'article 47 de la Constitution ;

D.C.F.

Vu la loi n° 45/81 du 6 Novembre 1981 portant institution des Conseils Populaires des Régions, District et de la décentralisation administrative en République Populaire du Congo ;

Vu l'Ordonnance n° 13/79 du 10 Mai 1979 portant loi électorale pour le référendum constitutionnel et les élections à l'Assemblée Nationale Populaire, aux Conseils Populaires des Régions, des Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 67/243 du 25 Août 1967 fixant l'organisation administrative territoriale de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 67/244 du 25 Août 1967 fixant les limites et les Chefs-lieux des Régions de la République du Congo ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 77/547 du 3 Novembre 1977 portant organisation et attributions du Ministère de l'Intérieur ;

Vu le Décret n° 77/548 du 3 Novembre 1977 portant création, attributions et organisation du Secrétariat Général à l'Administration du Territoire ;

Vu le Décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts et Communes ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérêts des Membres du Gouvernement ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Procès-Verbal de la session du Conseil Populaire du District de Mindouli (Région du Pool) relatif au réaménagement du Comité Exécutif dudit District.

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. Le Comité Exécutif du Conseil Populaire du District de Mindouli (Région du Pool) est modifié comme suit :

au lieu de :

Secrétaire Chargé de l'Administration : KOUYETOSSO Joseph

Lire :

Secrétaire Chargé de l'Administration : MAKAMBA Gaston

Le reste sans changement.

ARTICLE 2. Le traitement de l'intéressé reste tel que fixé par le décret n° 78/071 du 7 Février 1978 susvisé.

ARTICLE 3. Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, annule et remplace les dispositions contraires au décret n° 80/216 du 15 Mai 1980 susvisé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.-

~~Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres.~~

Fait à Brazzaville, le 30/12/1980

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

~~Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,~~

Le Ministre de l'Intérieur,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Colonel François Xavier KATA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

ITIHI-OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

Bernard COMBO MATSIONA